

Halte aux Renouées !

Matinée d'arrachage le 24 juin à Morges

L'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL) a lancé en 2013 une action de lutte contre la Renouée du Japon, plante envahissante¹⁾ qui colonise les rives du Léman, empêchant la croissance d'autres espèces indigènes précieuses à la biodiversité. Cette plante est aujourd'hui interdite en Suisse et inscrite sur la Liste Noire²⁾ des néophytes posant des problèmes, avec degré 10 d'urgence de lutte sur une échelle de 10.

Après les résultats encourageant sur plus de 30 foyers à Genève, grâce à l'aide d'équipes de bénévoles, l'ASL étend son action sur les Cantons de Vaud et Valais.

Dès 2017, l'ASL prévoit d'intensifier sa lutte et d'intervenir régulièrement avec des équipes de bénévoles. L'ASL fait donc appel à celles et ceux qui apprécient les activités en plein air et leur donne déjà rendez-vous le samedi 24 juin à Morges, Place de l'Indépendance, rue du Parc n°2, à 9h (fin 12h) pour une matinée d'arrachage de la Renouée du Japon en collaboration avec le Service des espaces verts de la Ville de Morges. Habits confortables et bonnes chaussures sont de mise, gants et sécateurs seront mis à disposition. L'action a lieu par tous les temps. Les bénévoles formés durant cette matinée pourront, s'ils le souhaitent, devenir responsable d'un foyer à suivre durant toute la saison.



Inscriptions pour participer à l'action du samedi 24 juin à Morges

auprès de l'Association pour la Sauvegarde du Léman – ASL

Tél. 022 736 86 20, e-mail : asl@asleman.org, site internet : www.asleman.org



¹⁾ Selon l'Office fédérale de l'Environnement OFEV, en Suisse, 825 espèces exotiques établies sont connues, dont 107 sont considérées comme envahissantes <http://www.bafu.admin.ch/biodiversitaet/09466/09468/index.html?lang=fr>

²⁾ La Liste Noire, publié par Info Flora, regroupe 41 néophytes envahissantes très répandues en Suisse.

La Renouée - une invasive qui se plaît chez nous

Le climat tempéré de nos contrées offre des conditions idéales à cette plante introduite pour son attrait ornemental, fourrager voire mellifère au milieu du XIXème siècle. Ses rhizomes traçants permettent une repousse massive après l'hiver et, originaire des régions sub-méridionales et océaniques de l'Est de l'Asie, elle ne subit aucune attaque de parasites sous nos latitudes. Seule faiblesse, elle n'aime pas l'ombre mais la mise en place de bâches noires opaques est impossible dans les enrochements.

La lutte est ardue car il faut agir vite, sa croissance étant de 4 à 8 cm par jour dès le début du printemps. La biodiversité locale est menacée par cette espèce très dynamique qui a développé une véritable stratégie de compétition envers les autres plantes : la sécrétion de substances au niveau des racines fait mourir les végétaux avoisinants et ses feuilles denses empêche tout développement d'autres espèces par manque de lumière.

Mode opératoire à la portée de tous

Pour venir à bout de la Renouée du Japon et maximiser les interventions, seules des interventions régulières de coupe et d'arrachage de la plante, au plus bas ou rupture de la tige si possible (jeunes pousses), jusqu'à 8 fois par an et durant plusieurs années, s'avèrent efficaces. La Renouée pousse entre 4 et 8 cm par jour, aussi faut-il intervenir dès le printemps. Enfin, tous les débris de plantes doivent impérativement être évacués dans un sac poubelle ou container pour incinération – en aucun cas au compost - et rien ne doit rester sur place car de simples fragments sont susceptibles de donner naissance à de nouvelles plantes. Il faut d'autre part intervenir plusieurs fois durant la saison afin d'affaiblir cette récalcitrante.

Des coûts élevés en perspective

Contrairement à l'Ambrosie, il n'y a aucune obligation de lutte pour les communes. Néanmoins, toutes s'accordent à dire que si rien n'est fait, la propagation de cette espèce à l'instar d'autres espèces exotiques, va engendrer des coûts élevés pour les collectivités. D'autant plus qu'elle contribue aussi à l'érosion des rives ce qui augmente encore les risques d'inondation. Dès lors, le Conseil fédéral a récemment adopté une stratégie de lutte contre les plantes envahissantes pour éviter que leur multiplication ait des conséquences désastreuses sur l'environnement, l'économie et la santé. Des mesures commencent d'ailleurs à fleurir, notamment au niveau de la formation et de la sensibilisation par exemple pour encourager les propriétaires et les jardiniers-paysagistes, à privilégier les essences locales.

Enfin, il est indispensable que les actions soient reconduites durant plusieurs années, afin de pouvoir constater un résultat positif sur la réduction des foyers existants et l'éradication totale des foyers naissants. Sans omettre de coordonner les efforts auprès des propriétaires privés et jardiniers-paysagiste, pour réduire les chances de propagation.

Contact et photos :

Association pour la sauvegarde du Léman - ASL Rue des Cordiers 2, CH-1207 Genève

Amanda Melis – Chargée de projet-VD / Responsable projet : Olivier Goy

T +41 (0)22 736 86 20 M + 41 (0)79 789 90 00 Courriel : amanda@asleman.org

Plus d'infos sur : <http://asleman.org/renouees-du-japon/>